



Salaire de base mode de calcul changé

Par **mr13gre**, le **06/05/2008** à **20:39**

j'effectue 39h par semaine, jusqu'au 30/09/2008 mon salaire de base indiquait : 169 heures avec le brut calculé au taux horaire + une majoration heures complémentaires sur 17h33 au taux de 110%. Cela était donc normal. Depuis Octobre 2008 et la nouvelle loi sur les heures sur qui passent à 125% ma fiche de paie indique : salaire de base 151H67 + 17h33 au taux de 125%. Oui mais voilà mon 13^e mois se paie 50% en Juillet et 50% en décembre. Il est calculé sur le salaire de base. Celui-ci ayant baissé (151H67 au lieu de 169h) ma prime de décembre a donc diminué très sensiblement par rapport à celle versée en juillet (perte + de 150 euros). Pour l'année 2009 elle sera encore plus pénible (perte + de 300 euros). Ainsi avec ce système si les heures à 125% augmentent le pouvoir d'achat le nouveau mode de calcul de base y met un frein. Est-ce légal ? l'employeur peut-il à sa guise changer le calcul du salaire de base ? puis-je revendiquer l'ancien mode de calcul ? et demander la perte qu'il a occasionnée ? merci pour votre réponse

Par **odon**, le **02/07/2008** à **00:14**

Bonjour, J'ai remarqué exactement la même chose sur mon bulletin de paie, auriez vous reçu une réponse ? je n'en ai pas vu. merci

Par **odon**, le **02/07/2008** à **00:15**

Bonjour, J'ai remarqué exactement la même chose sur mon bulletin de paie, auriez vous reçu une réponse ? je n'en ai pas vu. merci